



FORETS ANCIENNES

- **Mode de sélection** : par appel à projets.
- **Bénéficiaires** : Appel à projets uniquement : parcs nationaux ou parcs naturels régionaux (PNR), collectivités locales et leurs groupements, associations, propriétaires privés, tel que précisé dans l'appel à projets.
- **Plan de financement** :

Taux de cofinancement

- **Taux maximum FEDER** : Pour les projets permettant de contribuer au cadre de performance, c'est-à-dire ayant un impact direct sur un périmètre défini et mesurable pour lequel le soutien du PO Massif central permet d'atteindre un meilleur état de conservation, le taux maximum de subvention FEDER est de 60%.

Pour tous les autres projets, notamment les projets d'amélioration des connaissances ou qui ont un territoire indéfini d'application, le taux maximum FEDER est de 50%.

MILIEUX OUVERTS HERBACES

- **Mode de sélection** : Par appel à projets.
- **Plan de financement** :

Taux de cofinancement

- **Taux maximum FEDER** : Pour les projets permettant de contribuer au cadre de performance, c'est-à-dire ayant un impact direct sur un périmètre défini et mesurable pour lequel le soutien du PO Massif central permet d'atteindre un meilleur état de conservation, le taux maximum de subvention FEDER est de 60%.

Pour tous les autres projets, notamment les projets d'amélioration des connaissances ou qui ont un territoire indéfini d'application, le taux maximum FEDER est de 50%.

TOURBIERES

- **Mode de sélection** : Par appel à projets.



- **Plan de financement :**

Taux de cofinancement

- **Taux maximum FEDER** : Pour les projets permettant de contribuer au cadre de performance, c'est-à-dire ayant un impact direct sur un périmètre défini et mesurable pour lequel le soutien du PO Massif central permet d'atteindre un meilleur état de conservation, le taux maximum de subvention FEDER est de 60%.

Pour tous les autres projets, notamment les projets d'amélioration des connaissances ou qui ont un territoire indéfini d'application, le taux maximum FEDER est de 50%.